

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	61
Procurations	11
Votants	72

DELIBERATION N°4-141223

Objet : Avenant à la convention de financement proposée par l'ADEME
Convention 19NAC0028 Avenant 1

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 07 décembre 2023*

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC		
BORREZE	Pierre CHEVALIER	Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	Sylvie MENARDY
CARLUX	Marie-Laure FERBER	
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER	Laurent LACOMBE
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Gérard VIELLE	Guy PRIESTER
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	Fabrice LEFEVRE
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU
ST GENIES	Marion CHAPUT	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	
VEYRIGNAC	Claude DENIS	Jocelyne MANIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Odile LESCURE	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Francis COUSIN	
FLORIMONT GAUMIER	Nicole MAROUSSIE	
GROLEJAC		
NABIRAT		
ST AUBIN DE NABIRAT	Damien BARD	
ST CYBRANET		
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Eric HAUTESSERE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL		
LES EYZIES	Françoise BAUDRY	
LES FARGES		
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Cyril CERF	
VALOJOULX	Jean-Pierre MEGE	Odile ROUX

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
LA ROQUE GAGEAC		
MARCILLAC ST QUENTIN	Sylvie JESINGHAUS	
MARQUAY	Patrick CROUZILLE	
PROISSANS	Marlies CABANEL	
SARLAT LA CANEDA	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST ANDRE-ALLAS	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT DE COSSE	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
ST VINCENT LE PALUEL		
STE NATHALENE	Marc PONS	Isabelle MONTGERMONT
TAMNIES	Christian ROBLES	
VEZAC		
VITRAC		

Excusés :

Mme Carole HENRY (*Saint-Pompon*), M. Michel ANDRE (*Marcillac-Saint-Quentin*), Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-Saint-Quentin*), Mme Jocelyne TIREL-LALAUDE (*Grolejac*), M. Mathias LUCAS (*Florimont-Gaumier*), Mme Elisa COUSIN (*Aubas*).

Procurations :

M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*) ;
 Mme Sylvie DELBARY (*Vézac*) donne procuration à M. Christian SESTARET (*Vézac*) ;
 M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*) donne procuration à M. Francis COUSIN (*Domme*) ;
 Mme Martine CONSTANT (*Cénac-et-St Julien*) donne procuration à M. Philippe BOISSON (*Cénac-et-St Julien*) ;
 Mme Séverine RAMOS (*Bouzac*) donne procuration à Mme Odile LESCURE (*Bouzac*) ;
 M. François DEFONTAINE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) donne procuration à M. Hervé MENARDIE (*Saint-Martial-de-Nabirat*) ;
 Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) ;
 M. Gilles ARPAILLANGE (*Sainte-Mondane*) donne procuration à M. Eric BOURDET (*Sainte-Mondane*) ;
 M. Christian GARRIGOU (*Saint-Aubin-de-Nabirat*) donne procuration à M. Damien BARD (*Saint-Aubin-de-Nabirat*) ;
 Mme Christiane DESMOULINS (*Nabirat*) donne procuration à M. Damien BARD (*Saint-Aubin-de-Nabirat*) ;
 M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*) donne procuration à Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*).

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

M. le Président rappelle :

- la délibération n°1/13/10/2018 prise par l'assemblée le 13 octobre 2018, acte la mise en place de la tarification incitative sur le territoire du SICTOM et fait le choix de mettre en œuvre la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI),
- la délibération n° n° 7/14/06/2019 prise par l'assemblée le 14/06/2019 candidatant auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), selon les termes de la convention de financement N° 18NAC0250 afin d'investir et de communiquer en vue de la mise en place de la REOMI,
- la délibération n° 5/06/12/2019 prise par l'assemblée le 06/12/2019 sollicitant l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), selon les termes de la convention de financement N° 19NAC0028, en vue du soutien financier des investissements à la tarification incitative (tambours OMR, contrôles d'accès, badges) à hauteur de 549 230€ relatifs à une dépense éligible de 998 600€,
- la délibération n°9/10/01/2020 prise par l'assemblée le 10/01/2020, relative à une motion du comité syndical témoignant, vis à vis du SMD3, des divergences et incompréhensions ainsi que du souhait de « réaffirmer sa volonté de préserver non seulement son organisation territoriale indépendante mais aussi ses modalités de fonctionnement. ».

Le Président expose que les contrôles d'accès et les badges sont nécessaires à l'identification des usagers et au comptage des dépôts de sacs ordures (OMR) en vue d'une facturation ultérieure. En conséquence, leur acquisition dépend de la mise en œuvre de la redevance REOMI.

Dans l'attente de la décision définitive de l'assemblée délibérante, l'ADEME accepte de passer un avenant à la convention de financement N° 19NAC0028, pour le soutien financier des investissements à la tarification incitative permettant de porter la durée de celle-ci à 84 mois, soit jusqu'au 25/10/2026.

Vu l'avis du Bureau Syndical réuni en séance du 11/12/2023,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Entérine** l'avenant à la convention de financement N° 19NAC0028 passée avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour le versement d'une aide de 549 230€ relatifs à une dépense éligible de 998 600€, dont l'objet est de ramener la durée du contrat à 84 mois.

- **Autorise** le Président à signer les documents correspondants.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 14 décembre 2023.


Jérôme PEYRAT
Président